

CHAPITRE 1

LA FINALITÉ ET L'ESPRIT DE L'INSTITUT

RC
B 1°
D 7,1
D 28,1
D 52

1. Rendu attentif, par l'action de Dieu, à la détresse humaine et spirituelle “des enfants des artisans et des pauvres”, saint Jean-Baptiste de La Salle s'est consacré à la formation de maîtres d'école entièrement voués à l'instruction et à l'éducation chrétienne. Il a réuni ces maîtres en communauté et fondé ensuite avec eux l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.

D 5-7
PC 2
B 7°
c 607,2

2. Fidèles à l'appel de l'Esprit et au charisme de leur Fondateur, les Frères se consacrent à Dieu pour remplir par association leur ministère apostolique d'éducation.

L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, approuvé par la Bulle “In apostolicae dignitatis solio” du Pape Benoît XIII, est un Institut de droit pontifical composé exclusivement de religieux laïcs.

RC ch. 1
D 22
D 28
D 32
D 44,1
D 51

3. La fin de cet Institut est de procurer une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres, selon le ministère que l'Église lui confie.

Saint Jean-Baptiste de La Salle a rénové l'école pour la rendre accessible aux pauvres et la donner à tous comme signe du Royaume et moyen de salut.

L'école chrétienne, toujours à renouveler, est l'instrument privilégié de l'action des Frères. L'Institut s'ouvre aussi à d'autres formes d'enseignement et d'éducation adaptées aux besoins de l'époque et des pays.

D 5-6

4. Convaincus que l'Esprit-Saint s'est manifesté d'une manière particulière dans la vie, l'œuvre et les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, leur Père, et par la suite dans la tradition vivante de leur Institut, les Frères y puisent le principe inspirateur de leur mission et de leur conduite. C'est pourquoi, ils s'efforcent d'approfondir de plus en plus leur connaissance du Fondateur et de l'histoire de l'Institut.

RC ch. 2
D 22,1
PC 2,2
GS 4,1
M 196

5. “L'esprit de cet Institut est un esprit de foi” qui engage les Frères “à ne rien envisager que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu”.

Dans la foi, les Frères jugent de toutes les réalités terrestres à la lumière de l'Évangile.

Dans la foi, les Frères, “coopérateurs de Jésus-Christ”, consacrent toute leur existence à l'édifica-

tion du Royaume de Dieu par le service éducatif. Dans la foi, les Frères savent que Dieu est présent dans leurs travaux, leurs soucis et leurs joies.

Dans la foi, ils apprennent à discerner en tout événement, en toute personne, spécialement dans les pauvres, un signe et un appel de l'Esprit.

RC ch. 2
D 38,5
c 662
Jn 16,13

6. Pour entrer et vivre dans l'esprit de leur Institut, les Frères se nourrissent sans cesse de la Parole de Dieu qu'ils étudient, méditent et partagent entre eux. Ils ont un très profond respect pour la sainte Écriture, spécialement l'Évangile, leur "première et principale Règle".

Par l'esprit d'oraison et par l'attention à la présence de Dieu, les Frères se maintiennent à l'écoute de l'Esprit-Saint qui les introduit toujours davantage dans la vérité de la foi.

Par l'étude des sciences bibliques et théologiques, les Frères alimentent leur foi et la fortifient.

Par un incessant effort de purification intérieure et de maîtrise d'eux-mêmes, ils s'emploient, autant qu'il leur est possible, à accomplir toutes leurs actions "par la conduite de Dieu, le mouvement de son Esprit et avec intention de lui plaire".

RC ch. 2
M 201
GS 39
PC 13
LG 8

7. L'esprit de foi s'épanouit chez les Frères en un zèle ardent pour ceux qui leur sont confiés, afin de les disposer à l'accueil du salut révélé en Jésus-Christ. Ce zèle, animé par l'Esprit-Saint,

inspire leur prière apostolique et toutes les activités de leur ministère d'éducation. Ils participent ainsi à la mission évangélisatrice de l'Église; par la promotion de la justice et de la paix, ils coopèrent à la construction du Royaume de Dieu.

L'engagement apostolique fait partie intégrante de la consécration du Frère à Dieu. L'esprit de l'Institut implique donc que tous ses membres rani-
m e n t
en eux l'esprit de zèle à la lumière de la vie et de l'enseignement du Fondateur, pour aller vers les autres avec un cœur de pauvre.

RC ch. 2

8. La connaissance et l'acquisition de l'esprit de l'Institut font l'objet premier de la formation initiale des Frères. La croissance dans cet esprit se poursuit durant leur existence entière et s'étend à toutes les dimensions de leur vie.

RC ch. 1

9. Les membres de cet Institut se nomment du nom de Frère. Par le caractère fraternel de leur vie communautaire et de leur présence active et désintéressée auprès de ceux qu'ils servent, les Frères témoignent de la possibilité d'instaurer une réelle fraternité entre les hommes et entre les peuples.

D 25

10. Chaque Frère s'efforce d'intégrer dans sa personne les dimensions constitutives de sa voca-